

SCoT



Synthèse transversale du diagnostic Les enjeux prioritaires





64 communes et communes déléguées – de nombreuses fusions depuis 2016

1 296 km²
2 EPCI

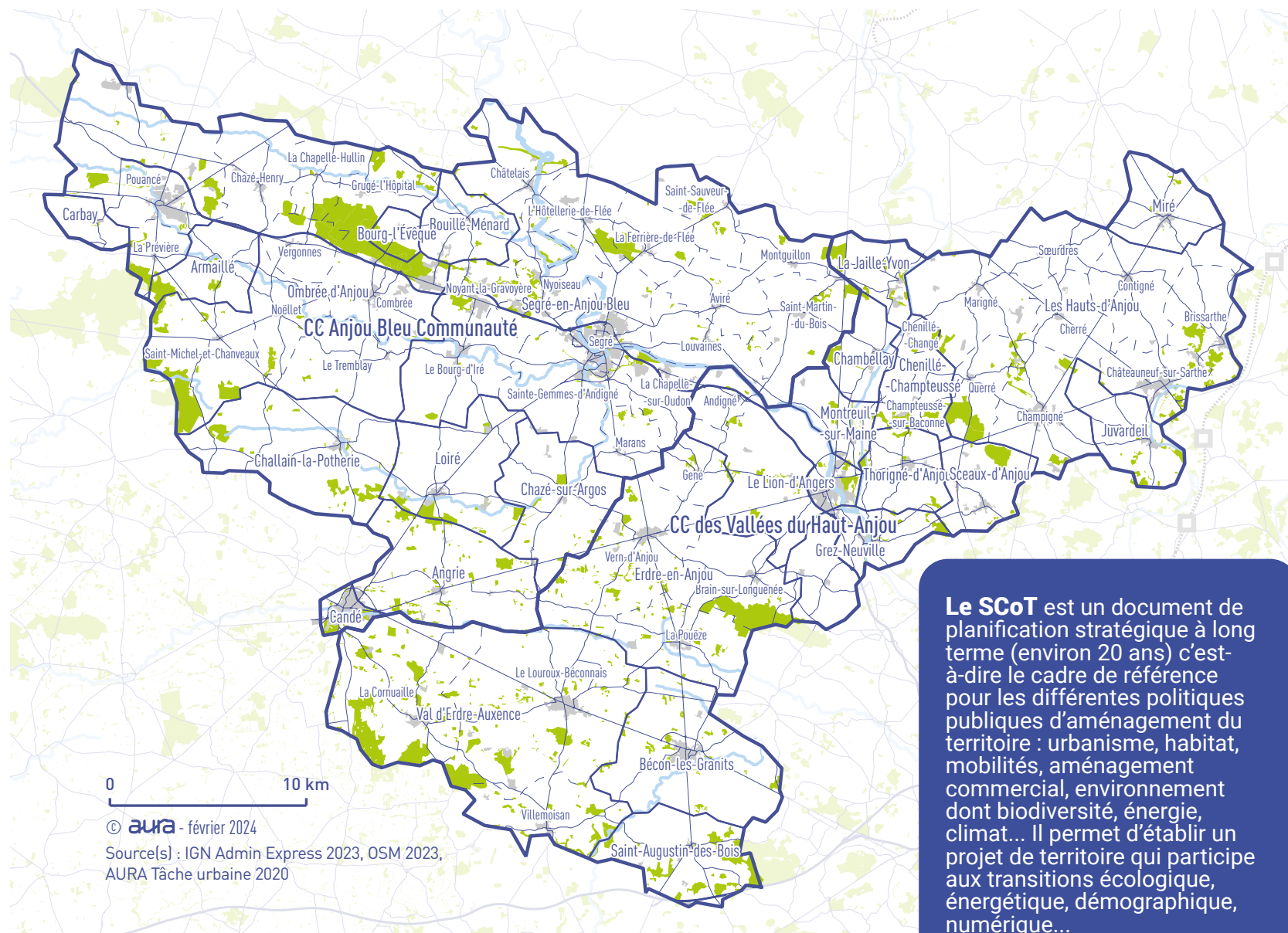
Anjou Bleu Communauté
(34 612 habitants) et CC des
Vallées du Haut Anjou (36 809
habitants)

A la croisée de deux Régions et trois Départements

ainsi que de six SCoT : 2 SCoT
(44)/ 1 SCoT (35) / 2 SCoT (53) /
1 SCoT (49)

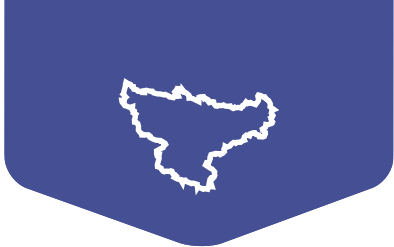
Des relations, influences et synergies territoriales

principalement avec
plusieurs communes du Pôle
Métropolitain Loire Angers,
dans une moindre mesure avec
Châteaubriant et Ancenis (44),
Craon et Château-Gontier (53),
Sablé-sur-Sarthe (72)



Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) c'est-à-dire le cadre de référence pour les différentes politiques publiques d'aménagement du territoire : urbanisme, habitat, mobilités, aménagement commercial, environnement dont biodiversité, énergie, climat... Il permet d'établir un projet de territoire qui participe aux transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Accusé de réception en préfecture
049-200052629-20260121-synthDiag-AU
Date de télétransmission : 22/01/2026
Date de réception préfecture : 22/01/2026



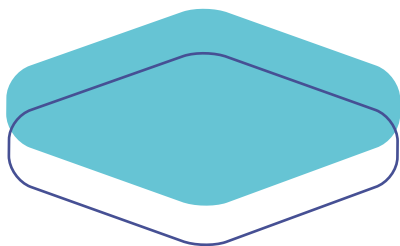
LA RÉVISION DU SCOT

L'addition des évolutions législatives récentes avec celle des crises nationales et sociétales conduisent à réinterroger le SCoT en vigueur

Approuvé en 2017, le SCoT en vigueur doit évoluer afin de prendre en compte **les nombreuses évolutions réglementaires et législatives**.

En effet, les lois se sont multipliées ces cinq dernières années réinterrogeant en profondeur les documents d'urbanisme en vigueur dont la loi « Energie Climat » (2019), la loi Climat et Résilience instaurant le ZAN (2021), la loi Accélération de la production d'énergies renouvelables (2023), la loi Industrie verte (2023) et la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux (2023) ainsi que l'ordonnance de modernisation des SCoT en 2020.

En parallèle, **les impacts locaux des crises nationales se font ressentir, parmi lesquelles : la crise sanitaire de 2020, l'augmentation significative du coût des énergies, l'accélération des impacts liés au changement climatique, l'explosion du numérique, l'accélération du vieillissement de la population, l'inflation économique, l'évolution du marché immobilier, etc.** Ces chocs successifs impliquent une réponse politique locale qui doit s'incarner au travers d'un projet de territoire renouvelé : accélération des leviers d'actions contre l'artificialisation des sols, transitions écologiques, etc. Relocalisation de l'activité économique au plus près des lieux de vie pour limiter les déplacements, préservation du modèle agricole et des éléments de la trame verte et bleue...



Cette synthèse de diagnostic a vocation à mettre en évidence les enjeux locaux auxquels doit répondre le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT du Pays Anjou Bleu. Cette synthèse est structurée en deux parties :



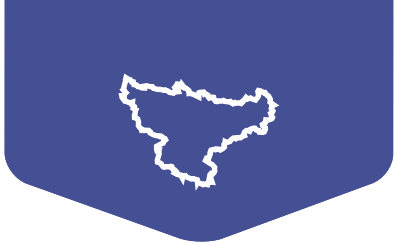
Partie 1 : Les marqueurs du Pays Anjou Bleu

Cette première partie présente les opportunités qu'offre le Pays Anjou Bleu pour répondre aux diverses vulnérabilités actuelles et à venir (sociale, énergétique, liées aux changements climatiques, etc.). Elle expose aussi les diverses menaces à anticiper dans le projet de territoire.



Partie 2 : La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux

Cette seconde partie met en lumière les évolutions des pratiques et des usages qui façonnent le Pays ainsi que les marges d'amélioration sur lesquelles le Pays devra s'appuyer pour atteindre un développement territorial sobre.



SOMMAIRE

Partie 1 : : Les marqueurs du Pays Anjou Bleu 5

L'adaptation de la programmation de logements à l'évolution des profils et des besoins des ménages	6
Les lieux de vie quotidiens : plusieurs façons de vivre la ruralité	10
La vulnérabilité des populations et des espaces habités	14

Partie 2 : La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux 20

Les activités économiques au coeur des équilibres territoriaux	21
Vers plus de sobriété foncière en mobilisant l'existant	25
La neutralité carbone en perspective	28

Cette synthèse problématisée et transversale est le résultat d'une réflexion menée au premier semestre 2024 au sein de trois comités de suivi (élus) et d'un atelier de co-construction sur la priorisation des enjeux (élus, personnes publiques associées et membres du conseil de développement).

Cet atelier a permis de structurer cette synthèse et d'identifier les mots clés qui construiront le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT : développement mesuré, proximité, centralité, services à la population, impact environnemental, etc.



Partie 1 :

La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux





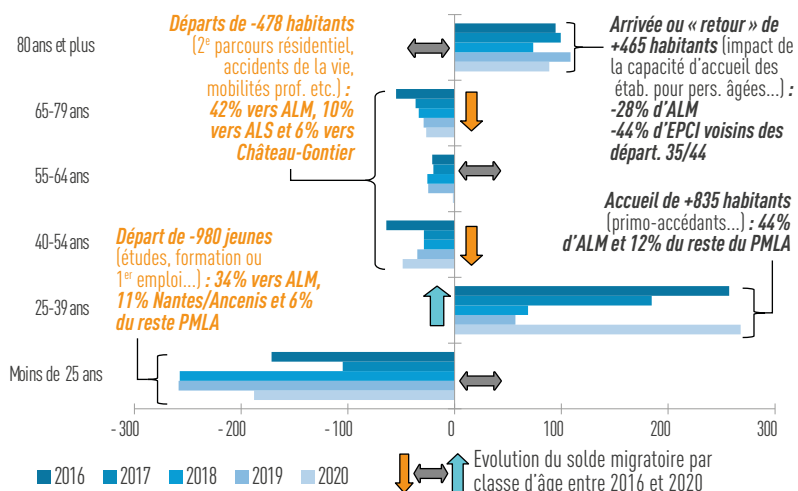
PARTIE 1

L'ADAPTATION DE LA PROGRAMMATION DE LOGEMENTS À L'ÉVOLUTION DES PROFILS ET DES BESOINS DES MÉNAGES

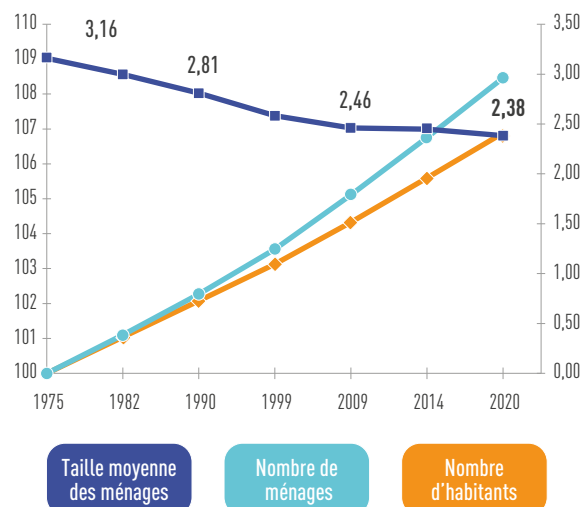
Les profils des habitants

Un territoire attractif pour les primo-accédants provenant principalement de l'agglomération angevine

Solde des migrations résidentielles 2016-2020 par classe d'âge- Pays Anjou Bleu - INSEE-RP



Evolution démographique et du nombre de ménages entre 1975 et 2020 à l'échelle du Pays (base 100 en 1975) - INSEE - RP



Le Pays connaît une dynamique démographique favorable depuis plusieurs décennies. Même si la croissance démographique demeure positive, elle est marquée au cours de ces six dernières années par une réduction de l'excédent naturel et un léger déficit migratoire. Ce sont majoritairement les moins de 25 ans (études, formations ou 1^{er} emploi...), et dans une moindre proportion les 40-79 ans (2^e parcours résidentiel, accident de la vie, mobilité professionnelle...) qui ont tendance à quitter le Pays, à l'inverse des 25-39 ans (primo-accédants) et des 80 ans et plus (impact de la capacité d'accueil des établissements pour personnes âgées...) qui s'installent. Le vieillissement de la population va favoriser la libération de grands logements dans le parc existant et donc le renouvellement de la population, à condition de proposer une offre de logements plus diversifiée (taille, produits...).

Les flux migratoires résidentiels traduisent une relation privilégiée entre une partie du Pays et le bassin de vie angevin.

Une croissance de population qui se poursuit mais une augmentation des personnes seules

- **Poursuite de la baisse de la taille des ménages** : -3% entre 2014 et 2020 contre -5% entre 2009 et 2014
- **Augmentation du nombre de personnes seules** : +3 points entre 2009 et 2020 (+144 personnes par an)
- **Des ménages plus petits à ABC (2,38) par rapport à CCVHA (2,49)** mais une taille moyenne des ménages plus élevée qu'à l'échelle du Maine-et-Loire (2,20) et de la France (2,17)



Croissance démographique
+0,5%/an entre 2010 et 2021 (identique au département)



Forte réduction du solde naturel
+0,6%/an entre 2010 et 2015 ;
+0,2%/an entre 2015 et 2021

Croissance démographique soutenue par les communes particulièrement de Segré, Le Lion d'Angers, Le Louroux-B, Champigné, Vern d'Anjou, Châteauneuf/s., Pouancé



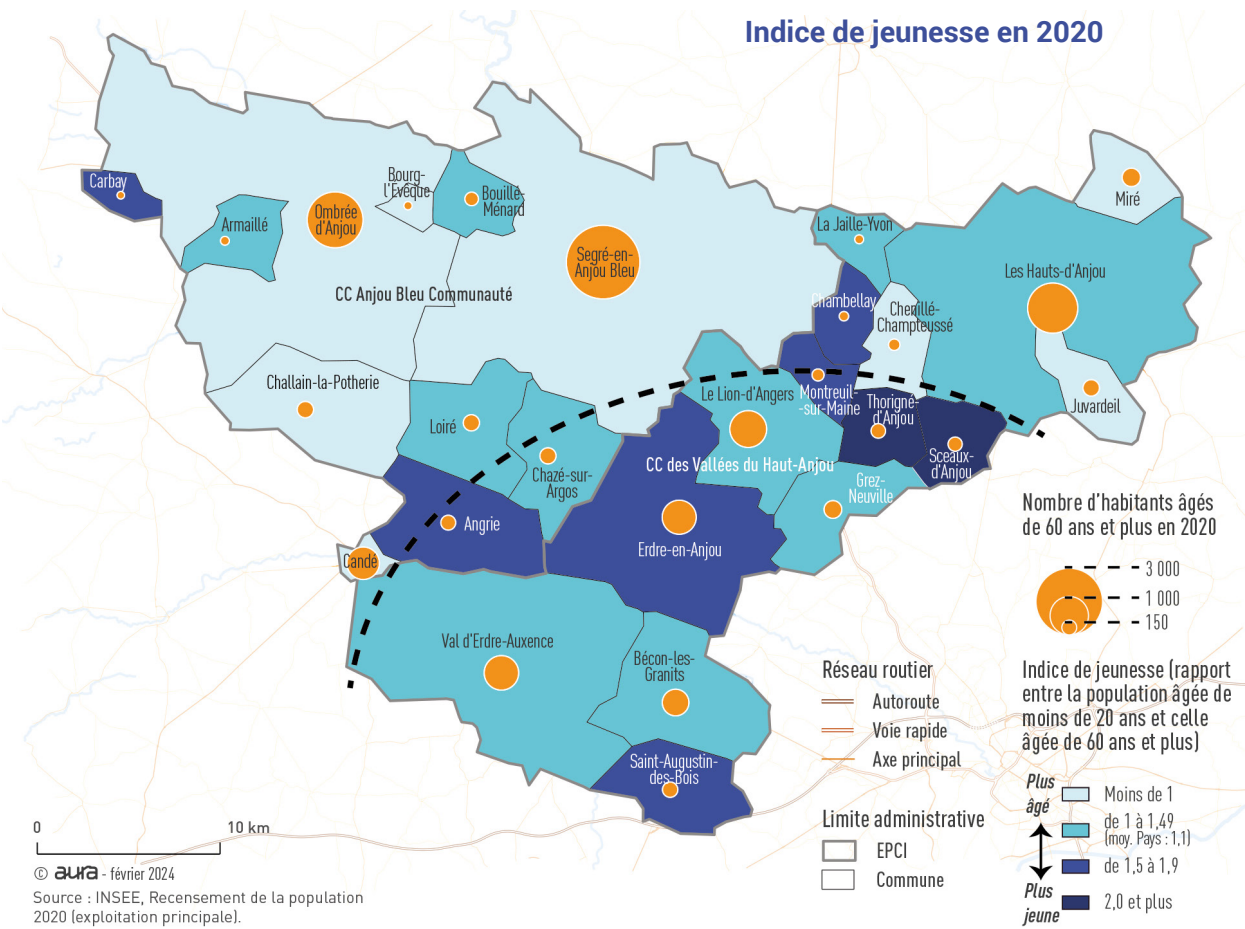
Croissance démographique plus importante à CCVHA
+0,41% entre 2015 et 2021 qu'à ABC (-0,05% entre 2015 et 2021)

Territoire en action

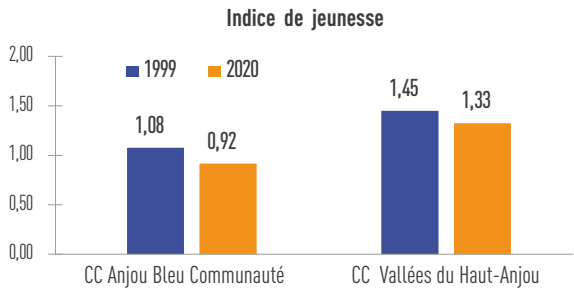
Les 2 EPCI sont déjà en action avec une OAPH, deux OPAH-RU multi-sites, 2 PLH, 2PLUi

Zoom sur les seniors

➔ Une accélération du vieillissement de la population qui va se poursuivre dans les décennies à venir



L'indice de Jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus (INSEE). Plus l'indice est supérieur à 1, plus la population est jeune.



1 habitant sur 4 âgé de 60 et + en 2020 (similaire à l'échelle départementale)



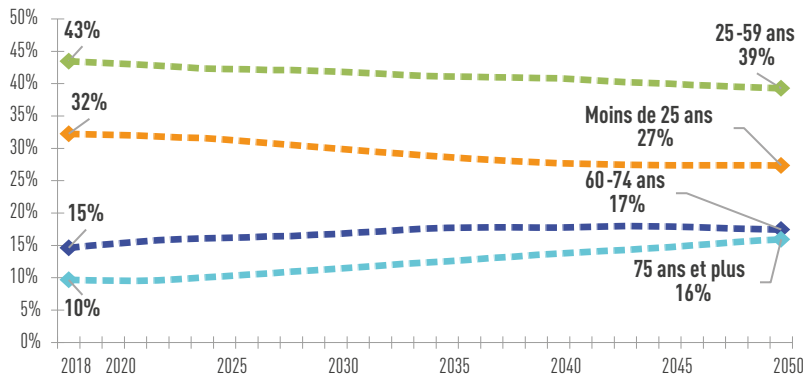
Croissance des 60 ans et + : +34% en 20 ans (contre +20% pour les -20 ans et +18% pour les 20-59 ans)



Indice de jeunesse : 1,10 en 2020 (contre 0,99 pour le département)

A l'horizon 2050, un habitant sur trois serait âgé de 60 ans et plus dans le Pays Anjou Bleu (env. 24 500 personnes)

Projection d'évolution des classes d'âge entre 2018 et 2050 (en %) - INSEE (Omphale, Scénario central)



Territoire en action

CC ABC : Volet adaptation de l'habitat avec les OPAH / SPRH ; Actions BIMBY ; projets de maîtrise foncière pour du logement seniors ; mise en place d'un dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant



PARTIE 1

L'ADAPTATION DE LA PROGRAMMATION DE LOGEMENTS À L'ÉVOLUTION DES PROFILS ET DES BESOINS DES MÉNAGES

**LE PARC DE LOGEMENTS
EST-IL EN CAPACITÉ DE
RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ
DES BESOINS DES
MÉNAGES ?**



Un parc existant principalement composé de grandes maisons occupées par des propriétaires : 90% de maisons en 2020 (70% pour le département)

92% des logements neufs construits depuis 20 ans sont des maisons (68% pour le département)

Une complémentarité au sein du parc de logements existants :

- Un parc de propriétaires composé de grands logements pour les familles (64% de T5 et+)
- Un parc locatif privé pour les petits ménages (54% de T1/T2)
- Un parc locatif social pouvant accueillir une diversité de ménages (40% T3 et 34% T4)

Le parc de logements ne répond pas à la diversité des besoins des ménages. La prédominance de grands logements est en mesure de satisfaire les grands ménages et donc les familles. Or, l'accélération de la diminution de la taille des ménages réinterroge les besoins en logements particulièrement en petits logements et au sein des bourgs.

Pourtant depuis 20 ans la construction neuve est orientée vers des maisons, plutôt en extension urbaine voire en campagne (village, etc.) et est ainsi décorrélée des besoins des ménages actuels et à venir (vieillesse de la population). L'offre d'habitat pour les jeunes n'est pas complètement satisfaite sur le territoire, malgré des projets et réalisations récents.

La structuration du marché immobilier met en exergue une tension globale. En effet, les dynamiques de marché s'inscrivent dans une conjoncture moins favorable, avec une hausse de 45% du prix moyen d'une maison dans le parc ancien entre 2010 et 2022 (avant l'arrivée de la crise immobilière). La faible vacance des logements est également un signe de cette tension.



Un parc de logements répondant essentiellement aux familles, dans un contexte de crise immobilière

Dynamiques de marché immobilier, une conjoncture moins favorable

+45% entre 2010 et 2022 pour le prix d'une maison dans le parc ancien

Différence sur les prix moyens d'une maison :

VHA : 178 189 €

ABC : 127 124 €

Maine-et-Loire : 200 612 €

Pays Anjou bleu : 151 521 €

Taux de vacance faible

Taux de vacance de + de 2 ans dans le parc de logements privés (au 01/01/2021) :

3,3% pour ABC

2,4% pour VHA

- La diversification de la production de logements
- La production d'une offre de logements à « prix abordables »
- Le développement de nouvelles formes d'habiter (intégration des enjeux d'usages entre espaces privés/espaces publics, de préservation de l'intimité...)



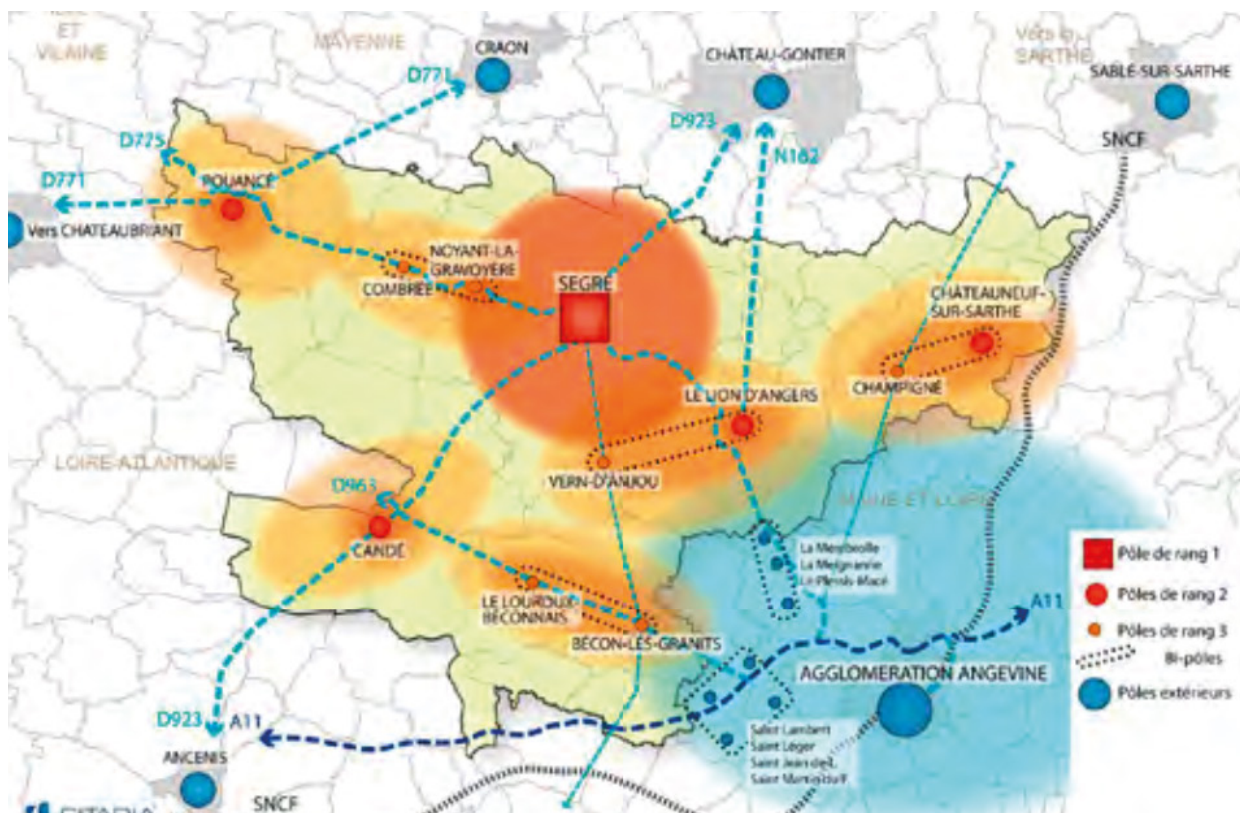


PARTIE 1

LES LIEUX DE VIE QUOTIDIENS : PLUSIEURS FAÇONS DE VIVRE LA RURALITÉ

Les lieux de vie quotidiens

Armature de territoire du SCoT en vigueur, approuvé en 2017



L'armature du SCoT en vigueur peut être interrogée par :

- La création des communes nouvelles,
- Les dynamiques territoriales récentes,
- Les évolutions sociétales et les facteurs conjoncturels : e-commerce, télétravail, coûts énergies, etc.
- L'élaboration de politiques publiques d'aménagement du territoire par les EPCI, dont l'habitat (PLH, OPAH-RU, etc.) et l'urbanisme (deux PLUi en cours d'élaboration).



Des pôles structurants

Des équipements structurants localisés dans certains pôles

Enseignement secondaire :
12 collèges et 7 lycées

Culture : Offre supracommunale répartie majoritairement dans 6 communes : de Segré, Candé, Pouancé, Châteauneuf-sur-Sarthe, Le Lion d'Angers, Le Louroux-Béconnais

Sport : Hippodrome, Piscine, Terrain de golf

Les commerces de moins de 300 m² de surface de vente, principalement situés dans les bourgs, représentent 88 % de l'offre commerciale.

Les pôles de Segré / Sainte Gemmes d'Andigné, Lion-d'Angers / Grez-Neuville et Candé se distinguent par leur dynamique commerciale.

Une polarisation de l'emploi et un maillage des principaux pôles économiques le long de l'axe Angers-Rennes, à Candé et Les Hauts-d'Anjou

ABC concentre 60% des emplois notamment à Segré (7 900 emplois)

Ombrée d'Anjou et Le Lion d'Angers viennent compléter les pôles économiques rayonnants

Une offre sportive de proximité supérieure à la moyenne régionale

Taux d'équipements pour 10 000 habitants : 85 à l'échelle du pays contre 61 à l'échelle des Pays de la Loire



Les espaces habités du Pays Anjou Bleu sont variés et l'héritage de son histoire rurale, minière et agricole

Fermes isolées, hameaux, cités minières, bourgs et agglomérations structurent l'espace.

Hérités de l'histoire rurale et agricole du Pays, ils constituent aujourd'hui autant de formes d'habitats, d'ambiances urbaines que de modes de vie ruraux.

Le développe urbain moderne (à partir des années 1960) s'y est raccroché, le plus souvent sous forme pavillonnaire, formant ainsi des tissus urbains variés ou au contraire monolithiques (lotissements, pavillons, etc.). Ces espaces bâtis constituent également patrimoine bâti ordinaire ou remarquable dont les matériaux et les couleurs traduisent la richesse du sous-sol local : schiste, grès, argile, etc.

Les typologies architecturales sont également variées en fonction des époques de construction et des modes constructifs : maisons ouvrières, maisons de maître, châteaux, manoirs, fermes, maisons rurales, maisons de bourg /de ville, maisons bourgeoises, villas urbaines ou maisons de notables, haras, ensembles artisanaux ou industriels et enfin petits patrimoines multiples.



QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES ESPACES URBANISÉS EN RURALITÉ ?





PARTIE 2

LES FLUX DE DÉPLACEMENT ACTUELS FACE AU DÉFI DE LA PROXIMITÉ

QUELLES DYNAMIQUES
TRADUISENT LES
DÉPLACEMENTS
QUOTIDIENS ?



Baisse du nombre d'habitants travaillant sur leur EPCI de résidence tant à ABC qu'à VHA (entre 2009-2020 : Part en baisse de -6 pts)

Mais des caractéristiques à nuancer :

- VHA : 33% des actifs de VHA travaillent sur VHA – dépendant principalement du bassin d'emploi d'Angers Loire Métropole
- ABC : 63% des actifs d'ABC travaillent sur ABC – une certaine autonomie du bassin d'emploi ABC (Territoire d'industrie, grands employeurs, profil des actifs, etc.)
- Indice de concentration d'emploi globale du Pays = 0,7 emploi sur le territoire pour 1 actif résident

Des relations plus limitées avec les EPCI voisins en dehors d'ALM (CC du Pays de Craon, CC du Pays d'Ancenis, CC Châteaubriant-Derval, CC du Pays de Château-Gontier, CC du Pays Sabolien)

- 14% des résidents actifs de ABC (1 960 personnes) travaillent dans les EPCI voisins
- 5% des résidents actifs de VHA (950 personnes) travaillent dans les EPCI situés en frange (hors ALM)
- Une attraction tous motifs des EPCI voisins qui se concentre sur les communes du pôle à proximité



Une dissociation croissante entre lieu de travail et lieu de résidence, des degrés d'autonomie différents vis-à-vis des bassins d'emplois

Les dynamiques de déplacements quotidiens révèlent une dissociation croissante entre lieu de travail et lieu de résidence et la dépendance aux bassins d'emplois extérieurs.

Elle se caractérise par une baisse du nombre d'habitants travaillant sur leur EPCI de résidence. Simultanément, Angers Loire Métropole (ALM) voit son attraction grandir. ALM capte 60% des flux d'échanges supplémentaires depuis VHA, et 35% depuis ABC (entre 2009 et 2020).

Cette attraction diminue avec la distance. VHA est ainsi davantage tourné vers ALM, tandis qu'ABC semble plus autonome (73% de flux internes, contre 55% pour VHA, tous motifs confondus).

L'autonomie d'ABC se distingue par la présence d'emplois locaux (63% des actifs d'ABC travaillent sur ABC, 11% sur ALM et 6% sur VHA).



L'« attraction » croissante d'Angers Loire Métropole (ALM)
VHA vers ALM = **60%** des flux d'échanges supplémentaires sur 2009-2020
ABC vers ALM = **35%** des flux d'échanges supplémentaires sur 2009-2020
Mais l'attraction d'ALM diminue avec la distance



Des échanges limités entre 2 EPCI (flux tous motifs)
Résidents VHA vers ABC : **6%**
Résidents ABC vers VHA : **4,5%**



Segré : seul pôle qui rayonne à l'échelle du Pays (cf. périmètre de la zone d'emplois de Segré au sens de l'INSEE)

Territoire en action

Un schéma cyclable dans les deux EPCI et d'autres actions en faveur des modes de déplacement doux.

- Le maintien d'une offre urbaine de proximité (commerce, service, etc.) en centralité
- L'accessibilité à tous à une offre urbaine supracommunale confortée au sein des pôles
- La valorisation des patrimoines bâtis remarquables et ordinaires, marqueurs de l'identité et des paysages, leviers pour de développement touristique
- Le rapprochement des lieux de travail et des lieux de vie
- Réduction des déplacements (en distance) en développant une offre urbaine diversifiée sur le territoire (rapprocher les résidents, les emplois, les activités...)





PARTIE 1

LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS ET DES ESPACES HABITÉS

Retraités et seniors

Le vieillissement accéléré de la population accentue les risques d'isolement en raison de l'inadaptation des logements, de difficultés à se déplacer (voiture, piéton, etc.), de la précarité économique, de l'isolement social, etc.

Le taux d'équipement d'hébergement pour seniors est au-dessus du niveau régional (places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus).

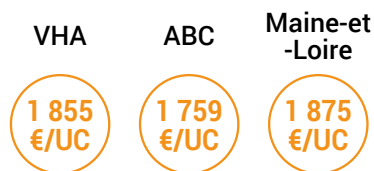


Actifs

Des disparités territoriales socio-économiques

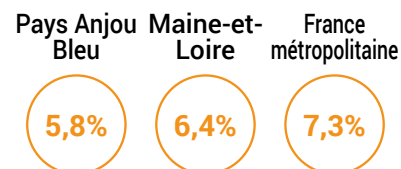
Le revenu médian au regard de la forte inflation (coût énergie, marché immobilier, etc.) ainsi que l'absence de diplôme pour certains actifs sont sources de vulnérabilité des actifs.

Revenu médian disponible



Taux de chômage

relativement faible, au 4^e trimestre 2024



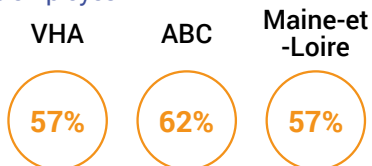
Des fragilités pour l'accès au travail

Des formations locales peu en lien avec les spécificités sectorielles et le tissu économique => insuffisance de l'offre par rapport aux besoins/profil de la population.

Pointe nord-ouest : un secteur fragile qui cumule hausse et sur-représentation des demandeurs d'emploi dans la population.

Part ouvrier & employé

actifs occupés de 15-64 ans occupant un poste d'ouvriers ou d'employés



Zoom sur deux profils sujets à des risques d'isolement. Isolement lié à des questions de logement, de mobilité, de pouvoir d'achat, d'accès à l'enseignement. Ces 2 profils peuvent cumuler d'autres facteurs de vulnérabilités : monoparentalité...

Des facteurs de vulnérabilités communs

Accessibilité aux médecins

généralistes : une démographie médicale fragile (densité de médecins généralistes pour 10000 habitants)



Parc de logements existants plutôt anciens et certains énergivores

- 67% des résidences principales construites avant 1990 (vs 68% pour le département).

Dévitilisation de certaines centralités

Recul des commerces «de bouche» à l'instar du reste du département

- Vacance commerciale => reste concentrée en centre-ville.
- vacance commerciale structurelle difficile à résorber (+ moitié des commerces vacants le sont depuis 3 ans ou + (54%)).

QUI SONT LES ÉVENTUELS PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES ?



Territoire en action

La quasi-intégralité des communes couvertes par un service de transports solidaires

Une structure proposant des solutions de mobilité pour les publics en insertion (Mobili'izi en Nord Anjou)

Elaboration en cours d'un Plan d'Action pour la Mobilité Solidaire (PAMS) par le Département du Maine-et-Loire



PARTIE 1

LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS ET DES ESPACES HABITÉS

*POURQUOI LES
ESPACES HABITÉS
SONT VULNÉRABLES AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE
?*



Zoom sur le GIEC des Pays de la Loire Chiffres clés du réchauffement climatique en Pays de la Loire

D'ici 2055 le nombre de jours de fortes chaleurs $\geq 35,0^{\circ}\text{C}$ sera multiplié par 13 et le nombre de jours de vagues de chaleur ≥ 5 jours $\geq 35,0^{\circ}\text{C}$ sera multiplié par 14.

Manifestation de nature à La Chapelle-Hullin



La nature dans les espaces habités, quelle qu'en soit la forme (bosquets, haies arbres, cours d'eau, plans d'eau, ...), offre des conditions d'habiter de qualité. Cette présence « de nature dans les espaces urbanisés » est essentielle aujourd'hui pour de multiples raisons :

- elle est support de biodiversité ;
- elle est nécessaire à l'adaptation au changement climatique ;
- elle offre de meilleures conditions d'habiter.

Les phénomènes météorologiques induits par le changement climatique se font de plus en plus ressentir dans les espaces urbanisés : inconfort lié à la chaleur en période de canicule, risque inondation, sécheresse, etc.



La surchauffe urbaine a des impacts négatifs sur la santé, notamment pour les populations les plus fragiles. L'urbanisation dense, l'imperméabilisation des sols, les carences en végétation, notamment arborée, le manque d'eau, sont les principaux éléments favorisant la formation d'îlots de chaleur. Les matériaux composant les zones urbaines (habitat, activités, infrastructures) chauffent et emmagasinent la chaleur le jour ; elles les relarguent la nuit. Ces phénomènes touchent toutes les zones urbanisées, du petit centre bourg à la ville pôle.

Des solutions pour adapter les espaces habités : conception bioclimatique, choix des matériaux et végétalisation en ville.



Des risques accrus avec le changement climatique : risque retrait-gonflement des argiles, de feu de forêt, d'inondation, de tempête.

L'infiltration et la perméabilité des sols méritent une attention particulière tant pour répondre à l'objectif de zéro artificialisation nette qu'aux autres enjeux du changement climatique : recharge de nappe pour ralentir le cycle de l'eau, maintien de l'eau sur le territoire, réduction des risques d'inondation, nature en ville, surchauffe urbaine, etc.

Zoom sur la fragilité de la ressource en eau



Des réseaux de bonne qualité avec de faibles pertes

84,7% de rendement ; 81,5% en France en 2021

Une dépendance à l'approvisionnement en eau potable

38,1% de l'eau consommée sur le PETR provient du territoire

ABC demeure comme VHA dépendant de captage d'eau potable complémentaire en dehors du territoire et en interconnexion avec les territoires voisins.

Il existe actuellement 8 captages d'eau actifs au sein du territoire, en adduction collective publique gérée par le Syndicat d'eau de l'Anjou, dont 3 superficiels et 5 souterrains. Une trentaine d'autres sont à proximité. Trois captages en Anjou Bleu ont été sélectionnés comme « captages prioritaires » Grenelle.

Peu de problématiques d'assainissement collectif mais un enjeu sur la qualité de l'assainissement individuel

Territoire en crise en été en raison du captage d'eau potable essentiellement en surface, le Syndicat d'Eau de l'Anjou indique l'alerte renforcée en raison du risque de coupure d'eau



Qualité de l'eau des rivières médiocre avec un état écologique mauvais : seuils régulièrement dépassés en nitrate, produits phytosanitaires et phosphore dans l'eau brute circulante de surface (rivières)



Un volume d'eau annuel stable mais qui tend à être moins bien réparti entre les saisons, avec une alternance plus marquée entre sécheresses estivales et hivernales et pluies torrentielles au printemps et à l'automne

La connaissance du grand cycle naturel de l'eau (infiltration, évaporation, etc.) associée à celle des milieux naturels (haies, zones humides, etc.) permet la mise en œuvre d'actions ciblées en matière de restauration naturelle de ce cycle de l'eau, ce dernier ayant été fortement troublé par les usages et les aménagements anthropiques, en témoignent l'augmentation du ruissellement voire les écoulements brutaux ou encore l'épuisement des nappes souterraines toute l'année.

Enfin, la connaissance du petit cycle de l'eau est nécessaire (pompage de l'eau, traitement, stockage, distribution et traitement des eaux usées) et permet, quant à elle, de vérifier la capacité de développement d'un territoire au regard de sa capacité d'accueil (dimensionnement des infrastructures, qualité des réseaux, disponibilité de la ressource en eau potable, etc.), et ainsi d'agir plus efficacement sur la sobriété et le partage de l'eau sur un territoire (eau potable, usages économiques, milieux naturels).



L'équilibre du partage de l'eau entre les milieux naturels et les usages anthropiques



Accusé de réception en préfecture
049-200052629-20260121-synthDiag-AU
Date de télétransmission : 22/01/2026
Date de réception préfecture : 22/01/2026

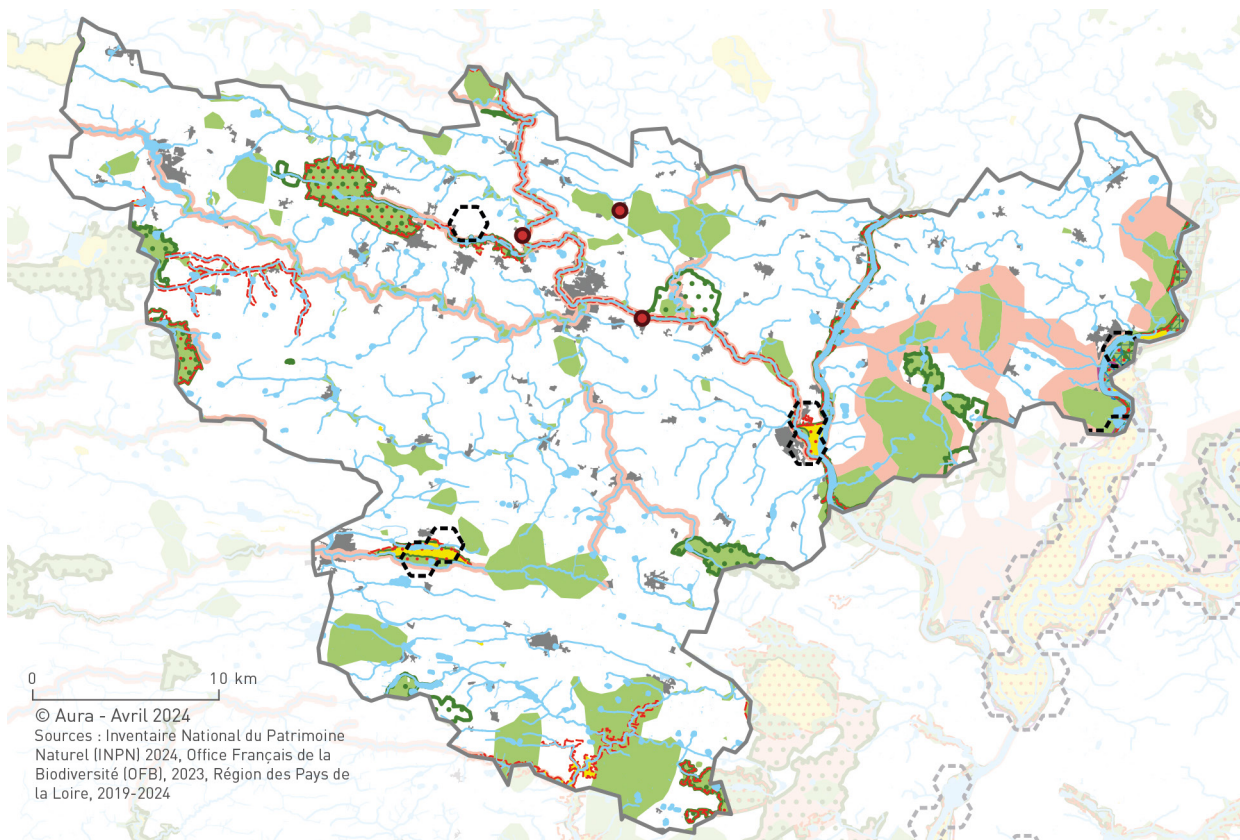


PARTIE 1

LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS ET DES ESPACES HABITÉS

Une richesse écologique, paysagère et environnementale

L'armature naturelle du Pays de l'Anjou Bleu



© Aura - Avril 2024

Sources : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) 2024, Office Français de la Biodiversité (OFB), 2023, Région des Pays de la Loire, 2019-2024

Périmètres de protection Natura 2000

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Site d'Importance Communautaire (SIC)

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

Autres inventaires/zonages de protection

- Espace Naturel Sensible (ENS)
- Aire de Protection du Biotope (APB)
- Zone humide d'importance internationale de la Convention de Ramsar
- Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) 2019-2030

Continuités écologiques du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

- Cours d'eau et chevelu hydrographique avec mares, retenues, lacs et bassins
- Réservoir de biodiversité
- Corridor de biodiversité

Limites administratives

- SCoT d'Anjou Bleu
- Tâche urbaine > 5 ha



Une diversité de milieux à forts enjeux écologiques

Un réseau écologique déjà identifié

Une biodiversité remarquable et ordinaire articulée autour du bocage, des bois, des vallées et des zones humides. Des éléments d'écologie du paysage à préserver et/ou à valoriser pour la biodiversité mais aussi pour les services écosystémiques (agriculture, ressource en eau, événements climatiques, etc.)



Patrimoine naturel, paysager et architectural

- 3 sites patrimoniaux remarquables
- 5 sites classés
- 2 sites inscrits



Habitat d'un grand nombre d'espèces vivantes remarquables

- 41 habitats (1 ZICO, 1 ZPS, 2 SIC, 20 ZNIEFF I et 17 ZNIEFF II) représentant différents milieux

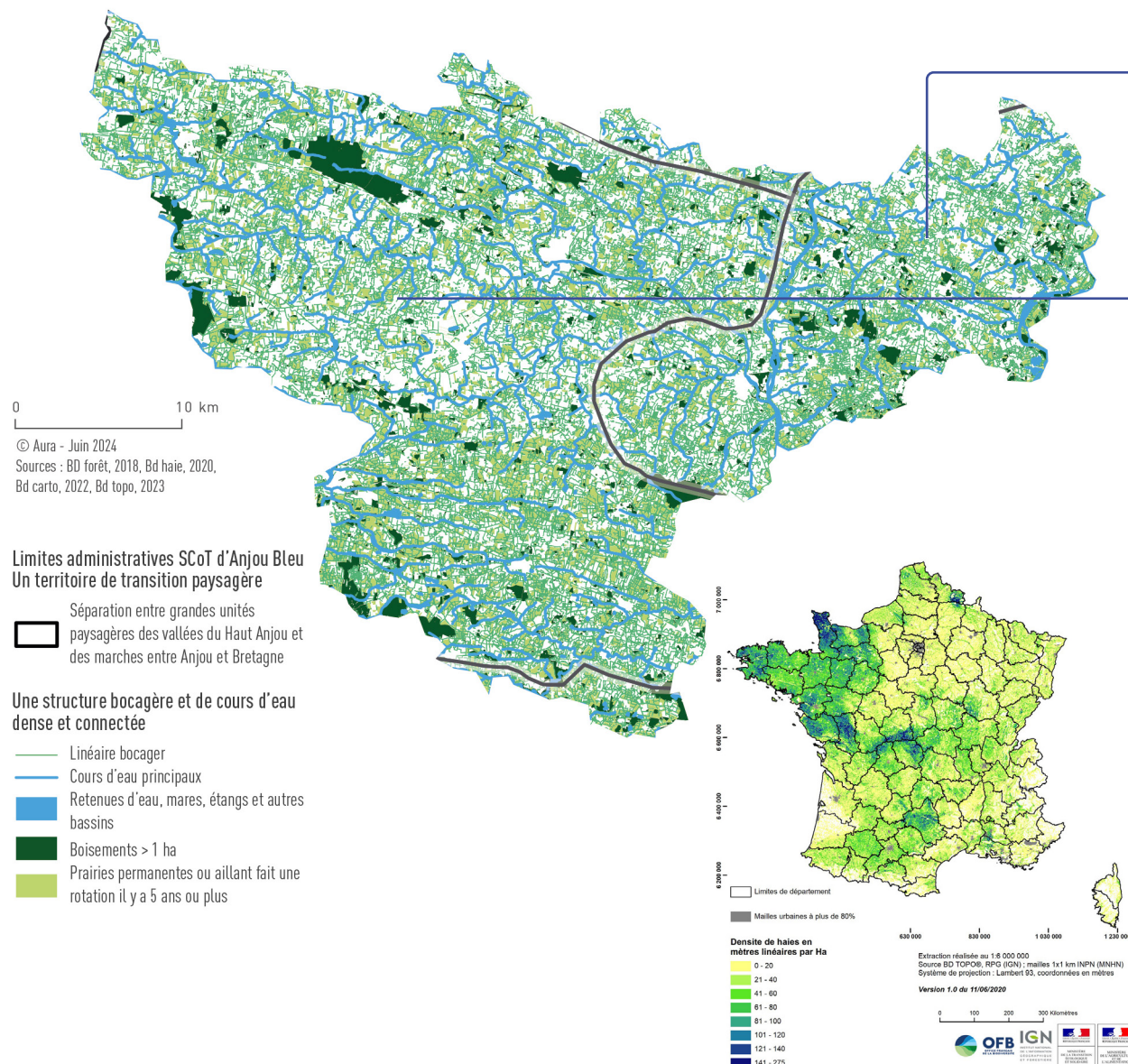
Territoire en action

Sur les deux EPCI : PLUi en cours
CC ABC : Mise en place d'une gestion de plus en plus différenciée des espaces verts ; Plan Paysage ; Inventaires en cours du bocage et des zones humides.



Une structure bocagère et de cours d'eau dense connectée à des boisements diversifiés et des prairies naturelles

Interconnexion du maillage bocager, des bois et du réseau hydrographique



Diversité des paysages végétaux marqués par 2 unités

LES VALLEES DU HAUT ANJOU

- Plateaux ondulés, bocages semi-ouverts
- Une trame bocagère qui se referme par enrichissement ou boisement
- Présence de secteurs cultivés ouvrant de longues perspectives sur les vallées

LES MARCHES ENTRE ANJOU ET BRETAGNE

- Une trame bocagère soulignant les vallées, une terre d'élevage
- Des forêts sur les crêtes, des masses boisées épaisses et qui ferment le paysage par endroit
- Richesses géologiques
- Sur les plateaux, le bocage tend à s'ouvrir au profit des grandes cultures
- Un relief ondulé générant vues et covisibilités

Un réseau hydrographique dense

- Oudon, Mayenne, Sarthe

Le bocage, des services écosystémiques majeurs à protéger :

soutien à la production agricole, accueil de la biodiversité, filtration de l'eau, atténuation des phénomènes d'érosion des sols par ruissellement, puits de carbone.



Accusé de réception en préfecture
049-200052629-20260121-synthDiag-AU
Date de télétransmission : 22/01/2026
Date de réception préfecture : 22/01/2026

- La valorisation des centralités comme une réponse à l'accompagnement et l'isolement des publics vulnérables
- L'accompagnement des actifs du territoire vers ses propres besoins en emploi / formation
- L'amélioration de la qualité et de la performance énergétique des logements
- L'accès à tous à la mobilité
- La valorisation de la nature au sein des espaces urbanisés par la maîtrise de l'imperméabilisation des sols, de la désimperméabilisation et de l'accentuation de la renaturation
- La qualité et la quantité de l'eau : à la croisée des enjeux TVB, ZAN, sobriété des usages dont économiques
- Préservation de la diversité des milieux naturels (résilience plus forte face au changement climatique)
- Gestion des risques dans un contexte de changement climatique





Partie 2 :

Les pratiques et les usages au cœur de la sobriété





PARTIE 2

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU COEUR DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Le tissu économique local et ses singularités



Agriculture

- Dominante agricole en polyculture-élevage
Répartition homogène entre les 2 EPCI (50/50) et entre toutes les communes du poids de l'emploi agricole
- Mais pèse peu en nombre d'emplois => diminution sur 2009-2020
- Spécialisation reconnue pour les activités équine



Industrie

- 2 fois plus d'emplois qu'en France en moyenne (23% des emplois du Pays contre 12% en France métro).
- ABC labellisé Territoire d'industrie et concentre 70% des emplois industriels du Pays



Tertiaire

- Concentré dans les principaux pôles d'emploi
- Création d'emplois de services ne compense pas les suppressions dans les autres secteurs



Des spécificités économiques agricole et industrielle qui impriment leur marque sur le territoire Anjou Bleu

Une diversité de l'offre touristique au service de l'attractivité du territoire

- Patrimoine naturel : activité fluviale, nautique ; itinéraires pédestres
- Patrimoine bâti de qualité : minier ; médiéval, du 19^e siècle (châteaux et parcs) ; agricole

Poids de l'emploi sur le PETR

Agriculture **10%** ;
Industrie **23%** ;
Tertiaire **59%**

Poids de l'emploi en France

Agriculture **2%** ;
Industrie **12%** ;
Tertiaire **80%**

Les 3 plus grandes zones d'activités économiques (ZAE) du Pays Anjou Bleu :

Etriché à Segré
(79,2 ha,
commercialisée à
99%)

Bel Air à Combrée
(32,3 ha,
commercialisation
terminée)

Actiparc La
Sablonnière au
Lion-d'Angers
(28,4 ha,
commercialisée
à 86%)

Le PETR s'interroge sur son potentiel pour développer la logistique

- Aujourd'hui un faible poids sur le PETR (3% de l'emploi salarié total, 3% au niveau départemental)
- Un potentiel de développement (2x2 voies sur l'axe Rennes/Angers, réserves foncières importantes, main d'œuvre...)
- Une réflexion à mettre en perspective des arbitrages à réaliser dans le cadre de la trajectoire ZAN et de l'échelle supraSCoT

Territoire en action

- ABC labellisé Territoire d'industrie
- Inventaire des ZAE au titre de la Loi Climat et Résilience
- La Mine Bleue, site touristique attractif



Une diversité d'usages économiques qui interrogent la pérennité des ressources naturelles : sol, eau, énergies

Sol : la préservation des sols et de ses fonctionnalités



Le nécessaire partage du sol dans le cadre du ZAN

- L'artificialisation désigne, selon l'article 192 de la loi Climat et résilience, «l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage».
- Le choix de la vocation des réserves foncières amène à trouver le juste équilibre entre activités économiques, renaturation et développement des EnR.

Eau : la quantité et la qualité de l'eau



L'impact des activités économiques sur la ressource en eau

- Pression des industries : consomment 9% de l'eau potable de surface et 18% de l'eau potable souterraine, sur 2008-2013

- Pression des activités agricoles

=> *Nécessité d'adapter les pratiques économiques face à la fragilité de la ressource*

Selon le SDAGE Loire-Bretagne, en prenant en considération les effets du changement climatique sur la ressource en eau, en consommant chaque année le volume actuel, notre pression sur la ressource devrait s'accroître de 4% à 5% par an d'ici à 2070, notamment à cause de sa raréfaction.

- Pollution de la ressource par les nitrates et les pesticides.

ENR : agrivoltaïsme, méthanisation et éolien

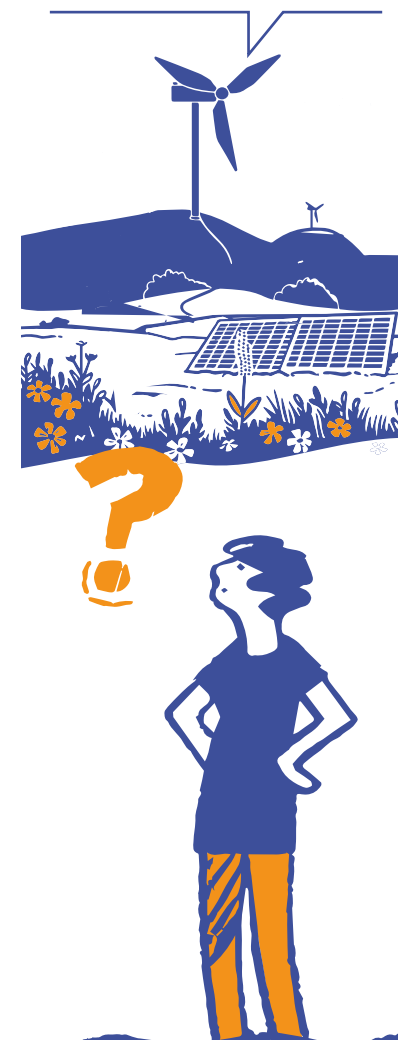


La maîtrise du déploiement des ENR, particulièrement de l'agrivoltaïsme

Le développement du photovoltaïque (PV) et de la méthanisation dans les exploitations agricoles devrait participer à atteindre l'objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité d'ici 2030. Néanmoins, ce développement sur les sols agricoles pose un double enjeu de recherche d'espace et de préservation des terres agricoles. Une attention particulière pour : préserver la qualité des sols ; anticiper les conséquences sur les activités agricoles et les impacts potentiels économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux.

Voir plus au Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers

POURQUOI PARLE-T-ON D'ÉQUILIBRE DES USAGES ?





LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU COEUR DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Des exemples d'économie circulaire locaux

Circuits-courts agricoles, un système bien présent sur le territoire

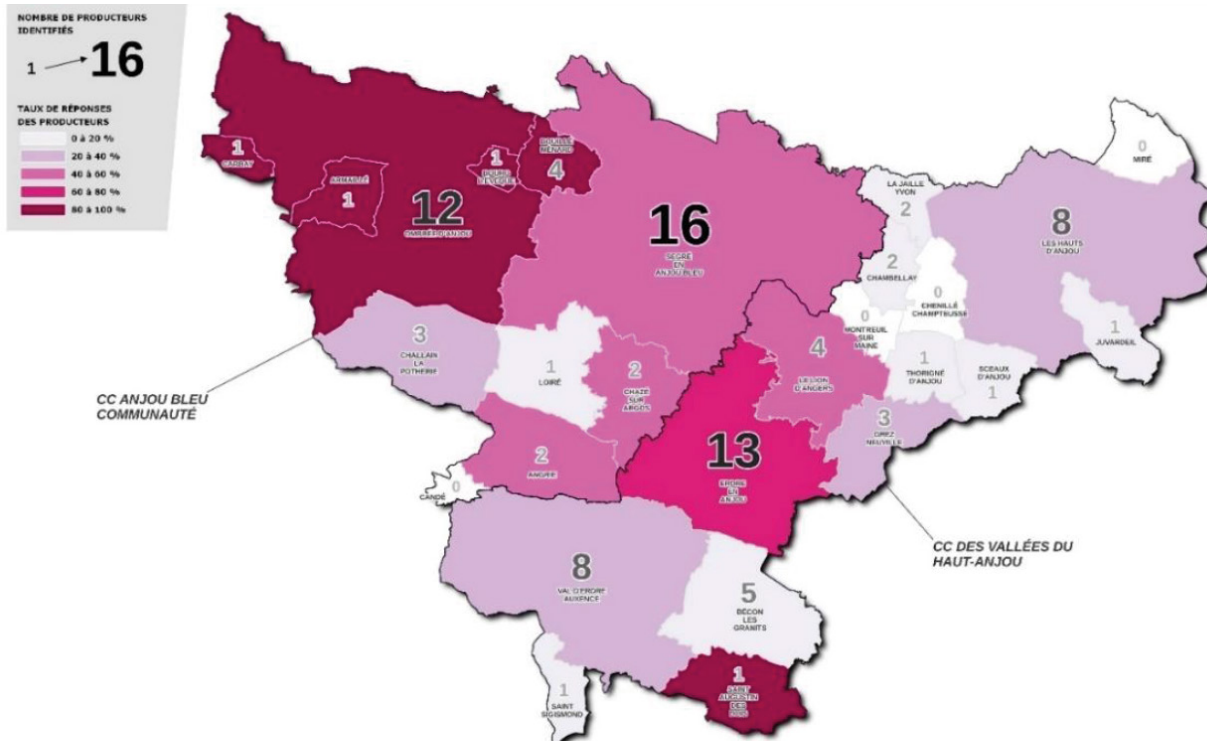
Projet alimentaire de territoire - Pays de l'Anjou Bleu

Entreprises agricoles - circuits courts

Des filières d'économie circulaire locales

- **Circuits-courts agricoles**
- **Réseau technique communal de chaleur**
- **Bois-énergie**
- **Ecologie industrielle**

L'économie circulaire consiste, de manière durable, à produire des biens et services amenant à limiter la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Elle permet : la création d'emplois locaux ; la protection de l'environnement ; la réduction à la dépendance aux matières premières.



Écologie industrielle territoriale (EIT)

Recyclage des plastiques

- Trioworld, Paprec, Global Recov...
- Concentration de ce type d'activités sur la zone de Bel Air à Combrée et la zone de la Pidaie, sur ABC

Autres domaines

- Méta bio énergies = valorisation des biodéchets des gros producteurs

Bois énergie

- De multiples acteurs institutionnels et économiques (AILE, FIBOIS, CIVAM, etc.) valorisent le bois, il n'existe pas de filière locale commune

- La préservation des atouts industriels et agricoles
- Le partage et l'utilisation sobre des ressources, notamment la ressource en eau
- L'accroissement de la part des économies durables et circulaires
- La diversité de l'offre touristique à maintenir pour l'attractivité du territoire
- L'organisation de la logistique commerciale





PARTIE 2

VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE EN MOBILISANT L'EXISTANT

QUE DIT LA
CONSUMMATION D'ESPACE
NAF DES PRATIQUES
D'AMÉNAGEMENT ?



**Nombre d'hectares
consommés par
vocation sur la
période 2011-2021**

Espaces d'habitat
et d'équipements

217,5

Zones d'activités
économiques
et équipements

63,1

Infrastructures
routières,
ferroviaires
et réseaux d'utilité
publique

74,5

Zones en transition

45,9

De nouvelles pratiques à déployer et de nouveaux espaces à investir pour atteindre la trajectoire ZAN

Renaturation



**Nature en ville,
biodiversité et lutte
contre les îlots de
chaleur**



**Gestion des
eaux pluviales,
Désartificialisation,
génie pédologique et
qualité des sols**



Vacance et friches



**Centres-villes/
bourgs**



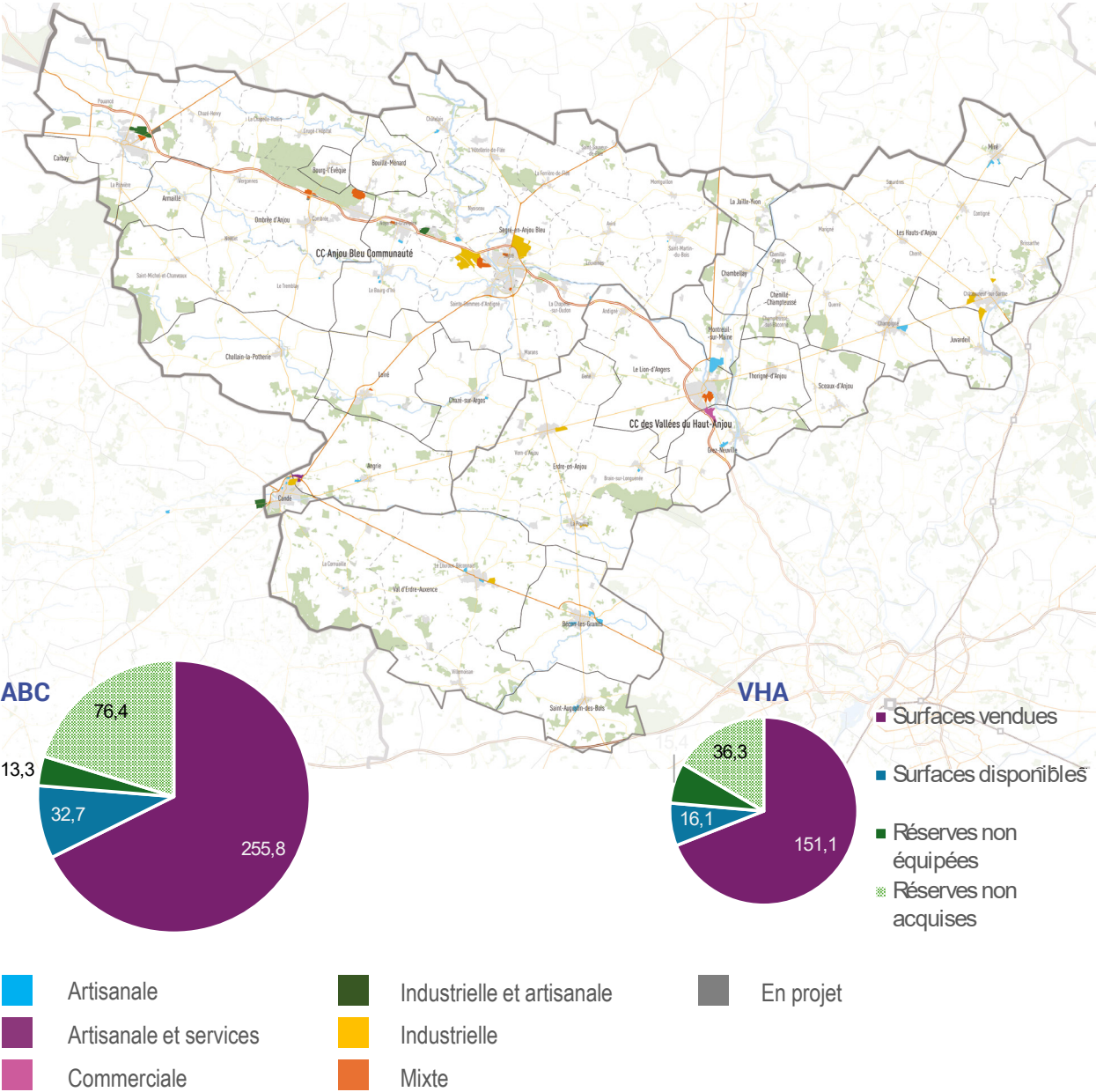
**Evolution du
bâti occupé
(surélévation,
extension, etc.) et
sous-occupation**



**Densité, compacité
et diversification
des formes urbaines**

Zoom foncier économique & ZAE

Carte du foncier économique (en attente de consolidation des données 2024)



Rôle déterminant des grands axes routiers dans la structuration des ZAE du PETR

Des réserves importantes pour ouvrir de nouvelles extensions de ZAE à moyen terme

Implantation 2X plus de surfaces disponibles à ABC (32ha) qu'à VHA (16ha)

Un potentiel global de réserves foncières conséquent sur la CC ABC environ 100ha sur ABC contre environ 50ha sur VHA

➔ Un taux d'aménagement relativement faible avec une part importante d'espaces résiduels non aménagés dans les ZAE

Territoire en action

Sur les 2 EPCI

- Inventaire des ZAE au titre de la Loi Climat et Résilience
- PLUi en cours

- La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (matrice des réservoirs de biodiversité) en lien avec le ZAN
- L'identification de secteurs préférentiels à renaturer sur le territoire
- La production de formes urbaines moins consommatrices de foncier
- La requalification, la densification et l'optimisation des sites économiques (publics et privés)

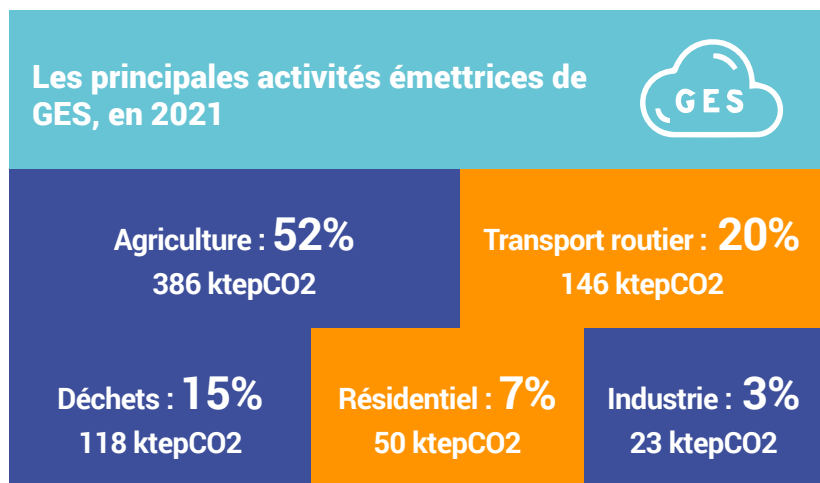




PARTIE 2

LA NEUTRALITÉ CARBONE EN PERSPECTIVE

Les gaz à effet de serre, naturellement présents dans l'atmosphère, comme la vapeur d'eau, permettent de rendre la Terre habitable en réhaussant sa température de surface de -18°C à +14°C. Cependant, les émissions de GES liées aux activités humaines ont fait augmenter cette température moyenne de +1,1°C depuis l'ère préindustrielle (1850-1900) et tend vers +4,5°C à +6,0°C d'ici à 2100 en cas d'inaction climatique.



Les émissions du transport routier

- L'impact environnemental des déplacements résidentiels essentiellement réalisés en voiture
- Consommations énergétiques et émissions de GES totales générées par les flux résidentiels du PETR

Les émissions de l'agriculture

- De très faibles émissions directes liées à la consommation d'énergie (bâtiments, engins, etc.)
- Une surreprésentation des émissions indirectes hors-énergie causée par les pratiques (élevage, épandage, etc.)
- 90% des émissions ne sont pas liées à la consommation d'énergie



Les activités agricoles et le transport routier, principaux émetteurs de GES

Une part de consommation de produits pétroliers et de leurs dérivés encore très importante



Produits pétroliers et autres :
86,09% - 229 ktepCO2

Gaz naturel : **7,14%**
19 ktepCO2

Electricité : **5,64%**
15 ktepCO2

Bois-énergie : **1,13%**
3 ktepCO2

QUELLES SONT LES PRINCIPALES SOURCES DE GES ?



La séquestration carbone

La séquestration carbone est le processus correspondant à un stockage de carbone dans le système dit « sol-plante » et qui atténue les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.

Forêts



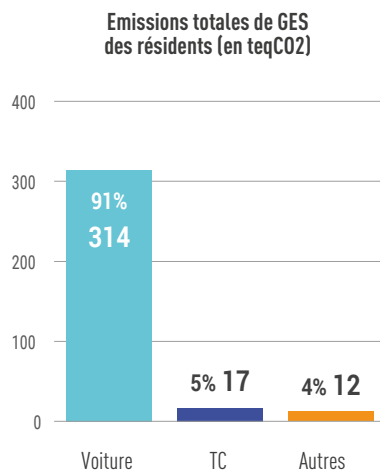
Prairies



Zones
humides



L'association des 3
contribue à la séquestration



© Aura – Source : EMC² GRA, 2022



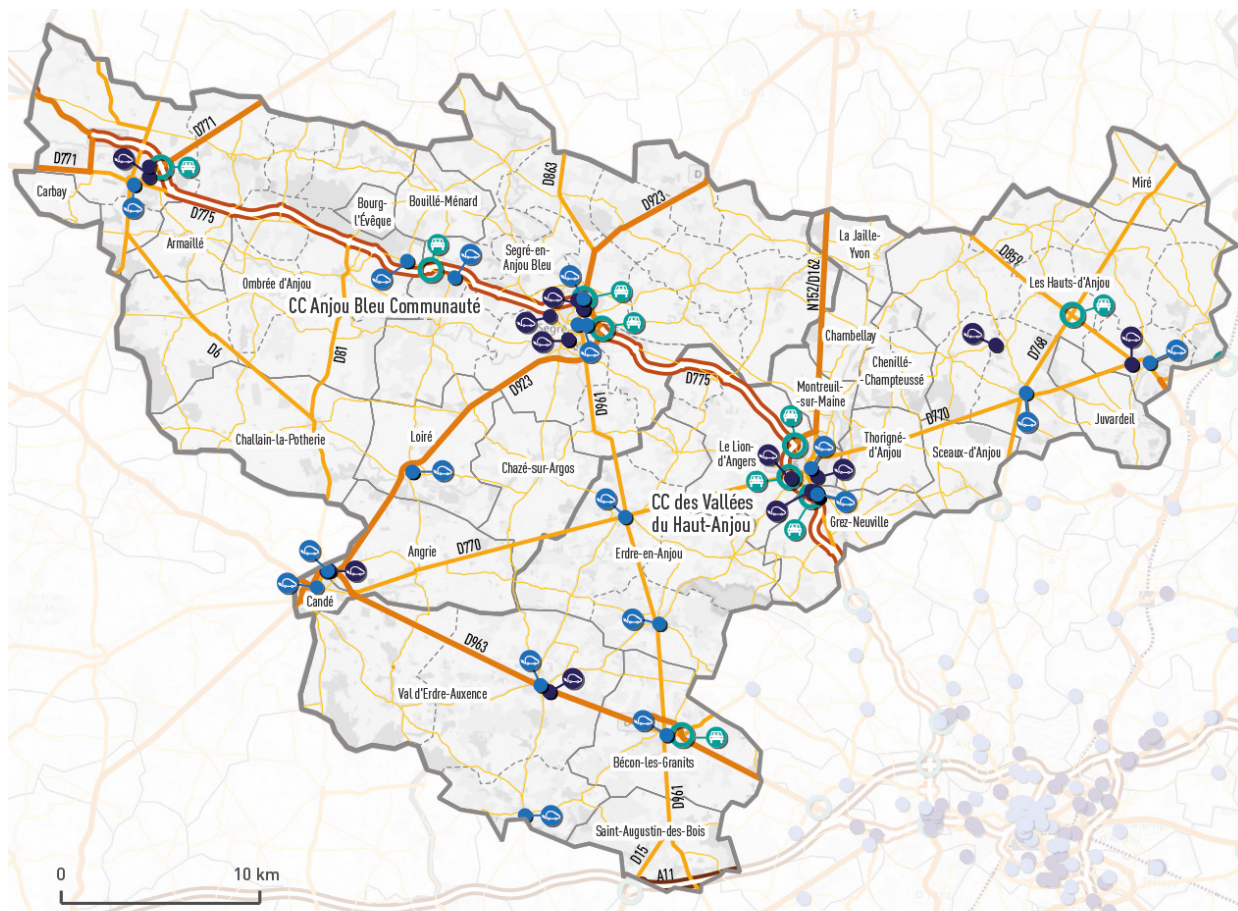
Accusé de réception en préfecture
049-200052629-20260121-synthDiag-AU
Date de télétransmission : 22/01/2026
Date de réception préfecture : 22/01/2026



PARTIE 2

LA NEUTRALITÉ CARBONE EN PERSPECTIVE

D'autres modes alternatifs de déplacements moins émetteurs de GES existent



© aura - mars 2024

Source(s) : IGN Admin Express 2023, OSM 2023, CD49, SIEM, ChargeMap

Réseau routier

- Autoroute
- Voie rapide
- Voie primaire
- Voie secondaire
- Voie tertiaire

Solutions alternatives

- Aires de covoiturage
- Bornes de recharge pour véhicule électrique SIEM
- Autres bornes de recharge pour véhicule électrique

Limite administrative

- EPCI
- Commune
- Commune déléguée



Une pratique des modes actifs minoritaires

Un réseau de transports collectifs relativement peu attractif

Part modale : 5% tous motifs confondus ; 2% pour le motif travail en 2020 (1% en 2009)

Un territoire dépendant de la voiture

Part modale voiture : 70% tous motifs confondus ; 90% pour le motif travail

Des dynamiques en faveur des mobilités actives

21% pour la marche ; 2% pour vélo ; 30% à pied sur Segré centre (tous motifs)

La dépendance à la voiture individuelle

- réseau routier bien structuré et dimensionné
=> Axe D775 structurant pour le territoire

Un maillage limité du territoire par le réseau de car

- organisé en radial en direction en premier lieu d'Angers, de Châteaubriant et Château-Gontier dans une moindre mesure

Des liaisons cyclables à vocation utilitaire

- liaisons cyclables concentrées sur Segré et Le Lion
- développement de liaisons entre les pôles et communes d'attraction

Territoire en action

Déploiement des solutions alternatives à la voiture thermique concentré sur les pôles

Des aires de covoiturage présentes autour des principaux pôles, à l'exception de Candé (en réflexion dans le cadre du schéma covoiturage départemental du Maine-et-Loire) Maillage assez fin des bornes de recharge.

Liaisons cyclables

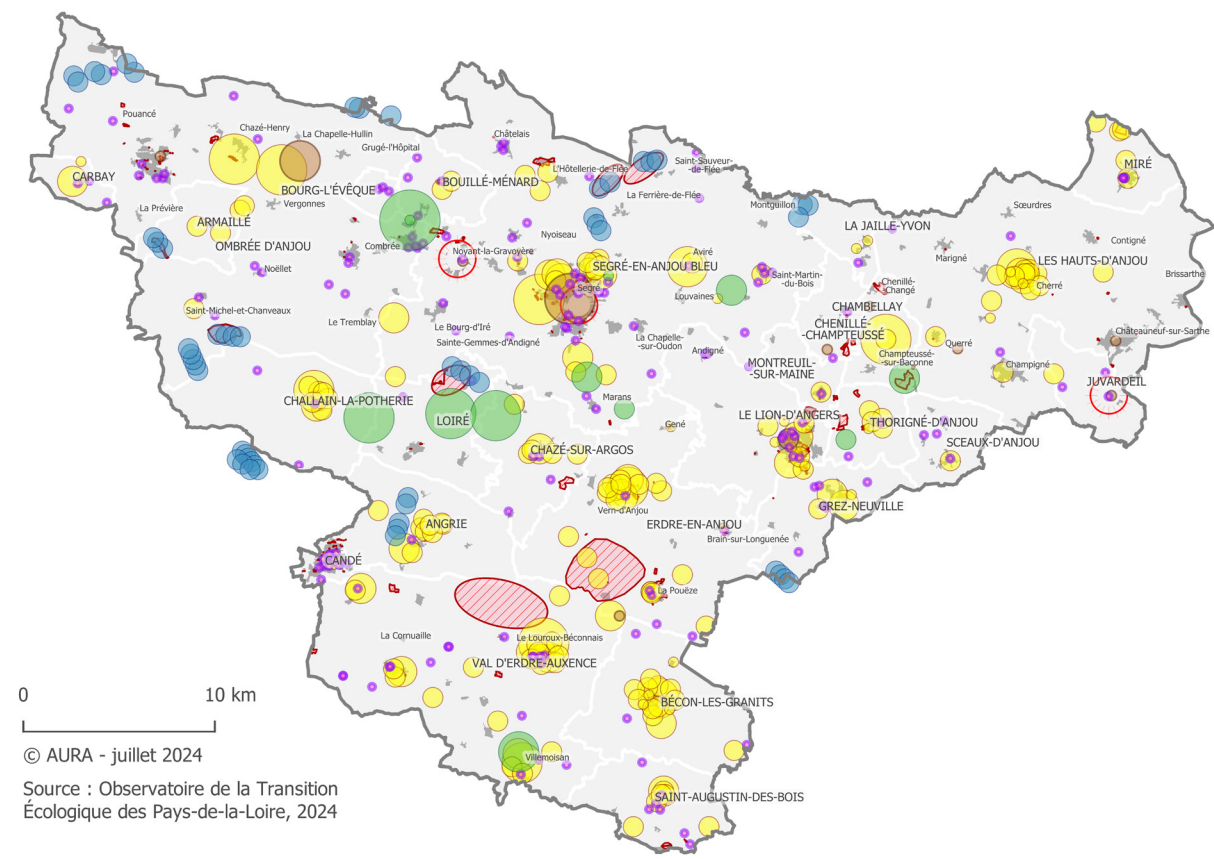
Grands itinéraires touristiques
Projet de liaison entre Segré et Le Lion
schéma cyclable ambitieux sur les 2 EPCI

Solutions intermodales

Des actions partenariales avec la Région, le CD49 et les EPCI du Bassin Angevin de Mobilité (BAM) inscrites au Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

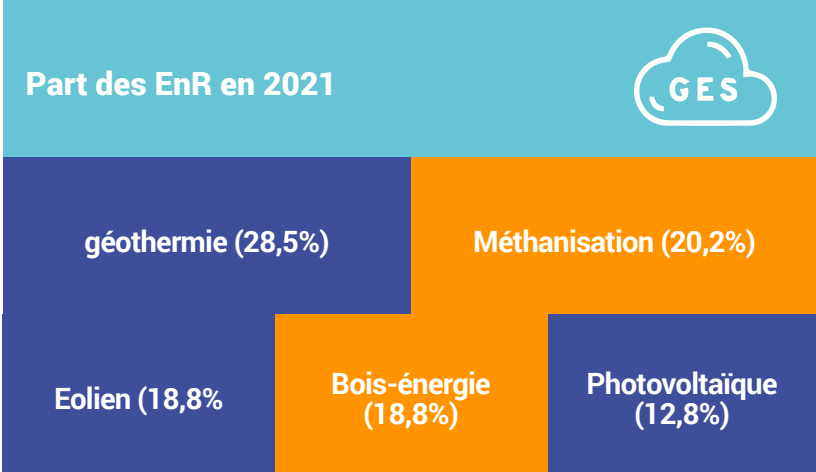
Zoom sur l'état d'avancement du déploiement des ENR

Installations en fonctionnement ou en projet en juin 2024 (carte en cours de consolidation)



Limites administratives	Installations solaires et photovoltaïques	Chaudières au bois ou mixtes avec du bois	Unités de méthanisation en cogénération ou en injection	
SCoT d'Anjou Bleu				
Communes en août 2023				
Autres énergies renouvelables				
Réseaux de chaleur et réseaux techniques				
Mâts éoliens en service, en cours d'aménagement ou en projet				
Installations de géothermie de surface et pompe à chaleur				
	De 0 à 74 999 kWh/an	De 0 à 199 MWh/an	De 0 à 2 499 MWh/an	
	De 75 000 à 149 999 kWh/an	De 200 à 399 MWh/an	De 2 500 à 3 749 MWh/an	
	De 150 000 à 299 999 kWh/an	De 400 à 549 MWh/an	De 3 750 à 4 999 MWh/an	
	De 0,3 à 5,99 MWh/an	De 550 à 699 MWh/an	De 5 000 à 10 999 MWh/an	
	De 6 à 10 000 MWh/an	De 700 à 900 MWh/an	De 11 000 à 13 500 MWh/an	
				Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER), dispositif de planification territoriale introduit par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 et présentant un potentiel de développement des ENR

Des projets éoliens essentiellement participatifs et/ou coopératifs



➔ Un développement des EnR déjà bien engagé, avec un relatif équilibre entre les différents types de production

Territoire en action

Objectifs du plan d'actions 2020-2026 du PCAET :

- 1.3.1. Mettre en place une stratégie territoriale partagée de développement des énergies renouvelables
- 1.3.3. Développer le photovoltaïque sur les toitures
- 1.3.4. Soutenir l'émergence de projets de méthanisation

- La sobriété et l'autonomie énergétique du territoire
- La diversification des productions d'EnR et leur déploiement
- Un déploiement EnR à la croisée d'enjeux : enjeux paysagers, agricoles, patrimoniaux, environnementaux et d'acceptabilité sociale des changements, de cadre de vie
- Le développement de solutions alternatives à l'autosolisme
- La réduction de l'impact environnemental des déplacements
- La préservation et le développement des puits de carbone





Avec le soutien financier de



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

